

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1613

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : Est Lyonnais - Secteur du Grand Montout - Convention de participation financière avec l'Etat pour les études préliminaires relatives aux opérations d'accessibilité

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1613**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : **Est Lyonnais - Secteur du Grand Montout - Convention de participation financière avec l'Etat pour les études préliminaires relatives aux opérations d'accessibilité**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'approbation et la signature d'une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de participation financière de l'Etat aux études préliminaires menées par la Communauté urbaine de Lyon.

Dans le cadre des opérations d'accessibilité au Grand stade, si chaque maître d'ouvrage est responsable des opérations pour lesquelles il est juridiquement compétent (Etat, Sytral, Communauté urbaine et personnes morales de droit privé), il existe des études communes à réaliser par ces partenaires.

En effet, l'ensemble de ces opérations doit concourir à la desserte d'un même équipement. Compte tenu de ce lien fonctionnel et de la nature des prestations en cause, il est opportun, dans un souci de cohérence, de réaliser certaines études préliminaires de manière simultanée.

La présente convention porte sur les études d'impact, les levés topographiques et les dossiers de concertation qui concernent le même secteur géographique, l'échangeur n° 7 sur la rocade est (maîtrise d'ouvrage Etat) et les voiries Accès sud (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine) étant inter-dépendants, et a pour objet de déterminer les modalités de participation financière de l'Etat aux études effectuées par la Communauté urbaine, par le biais de ses propres marchés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat relative aux modalités de participation financière de l'Etat aux études préliminaires pour les opérations d'accessibilité au Grand stade.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2103, le 17 décembre 2009 pour la somme de 4 900 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 132100 - fonction 824, pour un montant de 69 882,05 € TTC.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 132100 - fonction 824, pour un montant net de 69 882,05 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.